

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause générale

Par le seul fait de la commande, l'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance de nos CGV et les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes autres conditions antérieures et sont applicables à toute vente effectuée par le Vendeur qui se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les conditions générales d'achat et toute autre condition particulière de l'Acheteur sont expressément exclues sauf acceptation écrite du Vendeur. Ces conditions générales peuvent être complétées par des conditions particulières.

2. Offres - commandes

Nos offres sont valables pour une durée de 3 semaines maximum et dans la limite de nos stocks disponibles, sauf stipulation contraire. La commande est passée après acceptation de notre offre par le client et n'est définitive qu'après confirmation écrite de notre part. Les dispositions générales de ventes sont accessibles sur le site de la scierie www.scierie-touraine.fr, sur fichier ou à notre établissement. La commande est irrévocable : elle ne peut être modifiée ni annulée sauf acceptation expresse et préalable de la Scierie de la Touraine. Lorsque des autorisations ou formalités de toute nature, notamment d'exportation ou de change, sont exigées pour l'exportation dans le pays de destination ou pour le paiement de nos Produits, leur obtention ou leur accomplissement en temps utile est à la charge et sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

3. Prix

Les prix sont nets hors TVA ou toute autre taxe exigible, droits de douane, frais de livraison et frais d'assurances et par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Sauf indication contraire les prix s'entendent en euros EXW (Incoterms CCI 2010).

Toutes modifications, soit de taux de TVA, soit de nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes sont, dès leur date légale répercutées sur les prix déjà remis par nous à nos clients ; ainsi que sur les commandes en cours. Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, même au cours de l'exécution d'un marché si les conditions de matières venaient à être modifiées. Dans le cas de livraisons échelonnées dans le temps et relatives à une même commande, ou d'une offre de prix émanant du Vendeur et comportant une durée de validité, le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix précédemment convenus à tout moment en cas de hausse substantielle du prix des matières premières ou du prix de la main d'œuvre, de variations significatives des taux de changes des devises ou plus généralement de survenance d'un évènement extérieur à la volonté des parties compromettant l'équilibre du contrat.

4. Livraison et transfert des risques

Les délais de livraison sont spécifiés dans la confirmation de commande par le Vendeur et sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison n'autorise pas l'Acheteur à procéder à l'annulation de la commande, à refuser les Produits ou à réclamer de quelconques pénalités ou dommages et intérêts ni à des annulations de Commandes, ni à des refus de livraison ou encore à des rétentions de paiements des factures, sauf accord préalable et écrit du Vendeur, et ce, nonobstant l'existence de clauses contraires dans les éventuelles conditions d'achat du Client. Les délais de livraison éventuellement acceptés par le Vendeur sont de plein

SARL SCIERIE DE LA TOURAINE
Route La Rouchouze
37130 LANGEAIS

droit suspendu par tout évènement indépendant du contrôle du Vendeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison, et notamment en cas de force majeure, tel que définie sous l'article 10 « Force majeure » ci-après

. Sauf stipulation contraire contenue dans la confirmation de commande et acceptée par écrit par le Vendeur, les Produits **sont livrés EXW** (Incoterms CCI 2010), et nonobstant toutes modalités de livraison ou de règlement des frais de transport convenues entre les Parties, les risques relatifs aux marchandises sont transférés à l'Acheteur dès la prise en charge des marchandises par le premier transporteur à la sortie des usines ou des entrepôts du Vendeur ou dès la mise à disposition des marchandises à l'acheteur. Il appartient à l'acheteur de prendre les dispositions nécessaires pour que les bois soient transportés dans des véhicules adaptés, c'est à dire bâchés, fermés et étanches de manière à éviter toute dégradation des bois.

5. Réception des Produits – réclamations

La réception des marchandises se fait au lieu d'expédition sur site à la Scierie de la Touraine. Il appartient à l'Acheteur de mandater toute personne afin de réceptionner les marchandises avant leur départ et d'effectuer un contrôle de conformité qualitatif et quantitatif. A défaut, l'ordre d'expédition tiendra lieu de réception et vaudra prise de possession. Il appartient à l'Acheteur, à l'arrivée des marchandises, de procéder à tous contrôles utiles et d'indiquer sans délai toute dégradation apparente des marchandises, avarie, ou autre.

Les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité des Produits livrés par rapport aux Produits commandés, doivent être formulées dans les 5 jours ouvrés à compter de la réception des Produits. Pour être recevable, une réclamation doit être adressée par courrier électronique au service commercial du Vendeur à l'adresse scieriedelatouraine@orange.fr, accompagné de pièces justificatives (copie du bon de livraison, photos et rapport circonstancié justifiant la réclamation).

Le bois est un matériau vivant... Le bois est considéré conforme à la commande lorsqu'il correspond en quantité, en dimension et en nature de bois aux spécifications de la commande. Par ailleurs, nous précisons que nos marchandises sont vendues frais de sciage, suivant nos classements personnels susceptible de travailler et de présenter des aspects différents et/ou des résistances variables. A ce titre, les nuances de teinte, les veines les nœuds et autres singularités du bois ne pourront donner lieu à aucune réclamation si elles se situent dans la limite de tolérance usuelle dans la profession du vendeur.

En conséquence, le bois doit être stocké, utilisé et travaillé par des spécialistes, aptes à prendre les précautions nécessaires et à identifier les conditions d'utilisation adaptées. La Société venderesse ne peut contrôler l'aptitude de ses clients à travailler ou commercialiser ses produits, ceux-ci reconnaissant expressément à cet égard leur pleine et entière capacité de professionnel, ou ont engagé un professionnel apte à intervenir dans les règles de l'art. Il résulte de la nature particulière du bois que nous ne pouvons consentir aucune garantie autre que celle de conformité du produit vendu à celui commandé, et notamment aucune garantie des vices cachés.

De plus, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée au cas où les Produits vendus seraient transportés, déchargés ou entreposés par le Client dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature telles que surchauffe, manque de ventilation des locaux, stockage en porte à faux, humidité excessive (type cave ou endroit totalement dépourvu de ventilation...), surexposition solaire et aux intempéries (chaleur, pluie, grêle, neige...).

Passé le délai de 5 jours, et en l'absence de réclamation notifiée au Vendeur, les marchandises sont réputées définitivement acceptées par l'Acheteur et plus aucune réclamation de l'Acheteur pour non-conformité des

SARL SCIERIE DE LA TOURAINE
Route La Rouchouze
37130 LANGEAIS

marchandises ou défaut apparent n'est recevable. Toute réclamation doit être dûment justifiée par l'Acheteur lequel doit permettre l'examen des marchandises par le Vendeur et transmettre au Vendeur tout élément nécessaire à la vérification de la réclamation. Aucune réclamation n'est plus recevable une fois les marchandises cédées ou revendues à un tiers, traitées ou transformées. Les marchandises ne peuvent en aucun cas être retournées au Vendeur sans l'accord préalable écrit de ce dernier. Les frais et risques du retour demeurent à la charge de l'acheteur.

Nos Produits sont garantis de qualité loyale et marchande. En cas de non-conformité ou de défaut avéré et reconnu par le Vendeur, ce dernier peut, à son entière discrétion, procéder au remplacement des Produits à ses frais, notre garantie se borne purement et simplement aux produits défectueux. Le recours à l'une ou l'autre de ces actions revêt un caractère libératoire et exclut toute autre forme d'indemnisation liée à la défectuosité des Produits. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée au titre de quelconques dommages indirects ou immatériels tels que perte d'exploitation, préjudice financier, manque à gagner, atteinte à l'image. En aucun cas la responsabilité du Vendeur au titre de la vente de Produits à l'Acheteur ne saurait excéder le prix de la commande du ou des produits. La garantie ne couvre pas les cas suivants : la réclamation n'a pas été effectuée dans les conditions prévues à l'article 5 ci-avant. ; la réclamation est irrecevable du fait de la cession, de la revente, du traitement ou de la transformation des Produits par l'Acheteur ou un tiers. ; l'acheteur a manqué à son obligation de diligence, a fait une utilisation impropre des Produits ou ne les a pas conservés ou stockés conformément aux usages.

6- Paiement

A moins qu'il en soit convenu autrement, un acompte de 30% de la prestation sera demandé à la signature de la commande.

Le solde de la prestation est effectué au comptant à la livraison sans escompte et sauf stipulation contraire.

Soit par carte bancaire :

Après avoir choisi le mode de paiement par carte bancaire, le Client est redirigé sur l'interface sécurisée du système de paiement afin de renseigner en toute sécurité ses références de carte bancaire personnelle. Si le paiement est accepté, la commande est enregistrée et le contrat définitivement formé. Le paiement par carte bancaire est irrévocable.

Soit par virement bancaire :

Après avoir choisi le mode de paiement par virement bancaire, et dès validation de la commande, le Client reçoit une confirmation de l'enregistrement de sa commande. Afin de finaliser son paiement et déclencher le traitement de sa commande, le Client doit procéder au virement correspondant au montant de sa commande vers le compte bancaire de la SARL Scierie de la Touraine, dont les coordonnées sont communiquées au Client à la fin de la commande.

Dès réception du virement, la commande sera traitée et le Client en sera informé par courriel.

Soit par chèque :

Après avoir choisi le mode de paiement par chèque bancaire, et dès validation de la commande, le Client reçoit une confirmation de l'enregistrement de sa commande. Afin de finaliser son paiement et déclencher le traitement de sa commande, le Client doit imprimer ce bon de commande, accompagné de son chèque libellé à l'ordre de *SARL Scierie de la Touraine* à l'adresse suivante : route de la Rouchouze 37130 LANGEAIS (FRANCE).

Aucun paiement en espèces ne doit être envoyé. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou Monaco. Dès réception du chèque, la

SARL SCIERIE DE LA TOURAINE
Route La Rouchouze
37130 LANGEAIS

commande sera traitée et le Client en sera informé par courriel après les délais de vérification de la provision par les établissements bancaires.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En l'application de l'article L.441-6 du code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son débit.

Le rejet de votre mode de paiement auprès de notre organisme de crédit entraînera la facturation des frais bancaires de retour et de représentation qui sont fixés à 15 euros TVA en sus par incident de paiement.

Au cours de l'exécution d'un marché, avant ou pendant la livraison, nous nous réservons le droit de réclamer de l'acheteur caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, en cas de refus de résilier le marché. En cas de règlement judiciaire, nous nous réservons la possibilité de résilier tous les accords conclus avec l'acheteur. En cas de carence du débiteur, nous confierions le dossier à notre service contentieux pour le recouvrement.

7. Réserve de propriété – subrogation de créance

Les marchandises vendues demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix même travaillées façonnées ou revendues à des tiers. Le paiement est réputé réalisé au moment de l'encaissement effectif en cas de remise de chèque ou d'effet de commerce. Les risques, notamment de dépréciation, destruction et de vol sont cependant transférés à la charge de l'acheteur dès la mise à disposition de la marchandise. L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédures équivalentes. Il devra, dès qu'il en aura connaissance, en aviser le vendeur pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les marchandises livrées et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. A défaut d'individualisation, le vendeur pourra en exiger le remboursement ou reprendre celles encore en stock. L'acheteur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises. En cas de revente et/ou transformation des marchandises, l'acheteur s'engage à céder jusqu'au paiement des factures du vendeur, tout ou partie des créances qu'il détient sur ses propres débiteurs, en avisant si besoin ceux-ci de la subrogation de créance par lui consentie sur simple demande du vendeur, et ce à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété.

8. Suspension des livraisons

En cas de non-paiement d'une facture venue à l'échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir

9. Destination des marchandises – qualité

Il incombe à l'Acheteur de s'assurer que nos bois sont conformes à l'utilisation qu'il souhaite en faire et aux lois et réglementations en vigueur dans le pays dans lequel ils sont commercialisés. Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'aptitude des marchandises à l'usage auquel l'Acheteur les destine, et ce indépendamment des informations qui ont pu être communiquées par le Vendeur. Seule la responsabilité de l'acheteur reste engagée envers des tiers. Le seul fait de transformer, façonner, ou revendre nos marchandises implique de la part de l'acheteur, l'acceptation sans réserve de la conformité à sa destination finale. L'Acheteur s'engage à manipuler, stocker et conserver les bois selon les usages et les nécessités liées à la nature des Produits. La qualité de nos bois fait l'objet d'une classification interne. Nos sciages et produits finis vendus sont mesurés frais lors de la production. Aucune réclamation ne peut donc être faite par l'acheteur

SARL SCIERIE DE LA TOURAINE
Route La Rouchouze
37130 LANGEAIS

en cas de perte de volume après séchage. Les degrés de siccité sont donnés à titre indicatif et peuvent varier. Ils ne sont jamais garantis en particulier pour le bois non séché. Il appartient dans tous les cas à l'acheteur de vérifier et de s'assurer du degré de siccité de nos bois qui n'est pas garanti même dans le cas où ces bois auraient fait l'objet d'un passage en séchoir.

10. Force majeure

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge, si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure ou en cas de circonstances hors de son contrôle tels que survenance d'un cataclysme naturel - tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, épidémie, conflit armé, guerre (déclarée ou non déclarée), sabotage, accident notamment d'outillage, bris de machine, explosion, incendie, destruction de machines, d'usines et d'installations quelles qu'elles soient, acte de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non, attentats, conflit du travail, grève totale ou partielle, les prestataires de services, transporteurs, postes et difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative etc.

11. Loi applicable - Attribution de juridiction

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes, En cas de litige, il sera fait expressément attribution de juridiction aux tribunaux compétents du siège social du Vendeur (37 - Indre et Loire), même en cas de pluralité de défendeurs. Dans les relations entre les parties, la loi française sera seule applicable.

MENTION LEGALES

Article intellectuelle

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur le site www.scierie-touraine.fr sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier. Il est interdit de reproduire, représenter, transférer, distribuer, ou d'enregistrer tout ou partie de ces éléments, sous quelques formes que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Scierie de la Touraine, sous réserve de l'autorisation suivante.

La Scierie de la Touraine vous autorise à visualiser, à parcourir et à consulter les pages Web de la Scierie de la Touraine sur votre ordinateur personnel au moyen d'un navigateur, et à imprimer des extraits de ces pages seulement dans un but d'utilisation privée et personnelle excluant toute redistribution non autorisée par écrit par la Scierie de la Touraine. Certains documents dans nos pages Web peuvent être soumis à des conditions particulières, d'utilisation supplémentaires, qui seront indiquées dans ces documents. A ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle du site www.scierie-touraine.fr est strictement interdite qu'ils soient sous forme de photo, logo, visuel ou texte

SARL SCIERIE DE LA TOURAINE
Route La Rouchouze
37130 LANGEAIS

N° TVA FR 32448187278 Code NAF 1610A
N° SIRET 488 884 768 00018- Code NAF : 1610A
Forme juridique S.A.R.L au capital social de 7 000€

Registre du Commerce et des Sociétés : Tours
Registre du Répertoire des Métiers : Indre et Loire